

Le 21/08/2023



ce sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/ **0651** /2023/ASSNC

AVIS DE CONSULTATION

L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie lance une consultation pour la prestation suivante à effectuer dans le cadre de son programme DIABETE :

ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES PATIENTS DU CENTRE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Cette consultation est adressée parallèlement par email à plusieurs prestataires susceptibles de réaliser la prestation, avec les documents de consultation correspondants, et publiées simultanément le 21/08/2023 sur le site internet de l'ASSNC : <https://www.santepourtous.nc/l-agence/les-avis-de-consultation>

Les offres devront être transmises **par mail** à dominique.megraoua@ass.nc, copie secretariat@ass.nc ou déposées contre récépissé ou parvenir par pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

*Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie
16, rue du Général Gallieni
BP P4
98 851 NOUMEA Cedex*

avant le : **01/09/2023 à 16h00 - GMT+11.**

Le 21/08/2023

N°4921/ **0651** /2023/ASSNC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET :

ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES PATIENTS DU CENTRE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

L'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie lance une consultation pour la prestation de :
ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES PATIENTS DU CENTRE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

1 – Contexte réglementaire

Le contrat à passer est un **contrat de prestations de service** conclu pour répondre aux besoins de l'acheteur public en matière de fournitures, services ou travaux.

Compte tenu de toutes les possibilités de commande, de durée, intégrant les reconductions éventuelles, prévues dans le contrat, son montant estimé est inférieur au seuil des marchés publics défini à l'article 1er de la délibération n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.

En conséquence, il n'est pas assujéti aux règles de passation de la délibération susmentionnée. Toutefois, sa procédure de passation reste soumise aux principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures définies à l'article 22.17° de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

2 – Etendue de la consultation

Cette consultation est ouverte. Les documents de consultation correspondants sont publiés sur le site internet de l'ASSNC : <https://www.santepourtous.nc/1-agence/les-avis-de-consultation> afin que tout opérateur économique ayant les capacités nécessaires et en situation de régularité administrative, fiscale et sociale, puisse y répondre.

3 – Répartition en lots, forme des réponses, et forme des contrats

Les prestations ne peuvent pas être réparties en lots.

4 – Forme du contrat et des prix

Les modalités de paiement seront fixées au terme de la consultation en fonction de la proposition retenue.

Un contrat sera souscrit, qui prendra effet lorsqu'il sera notifié au prestataire, et prendra fin au plus tard le 31/12/2023.

5 - Questions, réponses, modifications

Toute question des candidats sera envoyée au plus tard **5 jours avant la date limite de remise des offres aux 2 adresses email suivantes** : dominique.megraoua@ass.nc et secretariat@ass.nc

Les réponses et les éventuelles modifications de la consultation seront envoyées en temps utile à l'ensemble des candidats si elles impactent la teneur de la consultation.

L'échéance limite de remise des offres ci-dessous pourra être modifiée en cas de nécessité à la suite de ces questions.

6 – Documents à remettre par les soumissionnaires

Chaque soumissionnaire doit transmettre :

- a) Un **document de présentation succinct** comportant références, moyens humains et techniques, qualifications, savoir-faire lié à des expériences particulières touchant à l'objet des prestations de la présente consultation ;
- b) La **fiche de renseignement dûment complétée**,
- c) Un **document technique** précisant la manière d'intervenir pour l'exécution du contrat en conformité avec les exigences du cahier des charges, ainsi que la réponse aux critères de valeur technique précisés à l'article 9 ci-après, et notamment :
 - Une proposition méthodologique organisationnelle,
- d) Un **devis détaillé** pour la prestation demandée selon le descriptif du cahier des charges en distinguant le contenu de chaque étape.

Un phasage devra être proposé afin d'échelonner le financement du projet. A chaque phase devra correspondre un livrable.

* Si son offre est retenue, le soumissionnaire devra fournir dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la demande écrite de l'acheteur public :

- Copie du ou des diplômes,
- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : ridet@isee.nc et tél. N° 24 92 37,



- un extrait K-bis attestant de la non faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois ;(à récupérer à la Direction des Affaires Economiques au service Registre du Commerce et des Sociétés),
- RIB ou RIP,
- attestations fiscales en 3 volets pour l'année en cours,
- attestations CAFAT / RUAMM pour le dernier trimestre exigible à la remise de l'offre,
Une copie de sa pièce d'identité

Il devra fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses éventuels sous-traitants.

A défaut de fourniture des pièces conformes dans le délai prescrit, l'offre sera éliminée.

7 - Conditions formelles de remise de l'offre

L'offre peut être remise sous format papier ou sous forme électronique à dominique.megraoua@ass.nc et secretariat@ass.nc , ou :

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie
16, rue du Général Gallieni
98 800 NOUMEA
Consultation pour :
ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES PATIENTS
DU CENTRE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE

L'offre doit parvenir dans les conditions de date, d'heure et de lieu indiquées dans l'avis de consultation ou ses modificatifs. Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Toutefois, l'administration peut recontacter les soumissionnaires par écrit pour préciser ou compléter la teneur de leur dossier à condition que cela ne modifie pas les éléments substantiels de leur offre (notamment prix, délai, conditions techniques définies par le soumissionnaire).

8 – Offres irrecevables

Les offres reçues dans les délais seront jugées irrecevables et éliminées si elles ne répondent pas aux exigences formulées dans le cahier des charges et la feuille de renseignement.

Le contrat de prestation engageant un professionnel de santé signataire, aucune sous-traitance ne pourra être acceptée.

9 – Critères d'évaluation des offres recevables

L'offre de chaque soumissionnaire sera évaluée sur la base des critères suivants :

- **Critère économique sur 100 points maximum avec un coefficient de pondération de 40% de la note globale :**

L'évaluation sera faite par comparaison des offres recevables reçues de chaque soumissionnaire, sur la base du prix global obtenu, selon les critères du cahier des charges et options détaillées au règlement de consultation.

Formule, pour le critère économique :

$$\text{Note attribuée} = 100 \times \frac{\text{(offre la moins élevée parmi les candidats)}}{\text{(offre du candidat analysé)}}$$

- **Critère valeur technique sur 100 points maximum, avec un coefficient de pondération de 60% de la note globale.**

L'évaluation sera faite sur la base des éléments fournis par le soumissionnaire ayant trait aux différents sujets suivants :

- expertise technique ou savoir-faire particulier apportant une plus-value technique à l'exécution du contrat, à démontrer par les références, les compétences des personnels, et / ou d'éventuelles certifications : **30** points maximum ;
- organisation et méthodologie d'exécution des prestations : **40** points maximum ;
- Délai d'intervention, rétroplanning, taux de disponibilité garanti, ... : **20** points maximum
- moyens humains, effectifs, et autres moyens affectés au projet : **5** points maximum ;
- démarche de développement durable dans l'exécution du contrat : **5** points maximum ;

Comme pour le critère économique, la meilleure soumission doit en fin de compte bénéficier de la note maximale prévue pour ce critère afin d'éviter de fausser le poids relatif des critères. Lorsque la notation appliquée ne conduit pas à ce résultat, les notes de toutes les soumissions pour ce critère donné sont recalculées proportionnellement afin d'atteindre ce résultat.

Les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

La note globale N varie de 0 à 100 et est calculée comme suit :

$$\mathbf{N = Note technique \times 0.60 + Note économique \times 0.40}$$

Chaque note de sous-critère ou de critère est arrondie à la 1ère décimale, quelle que soit l'étape de calcul.



10 - Suites de la consultation

Cette consultation donnera suite à la signature d'un contrat pour l'année 2023.

L'acheteur public est libre de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

11 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.



Le 21/08/2023

N°4921/ **0651** /2023/ASSNC

FICHE DE RENSEIGNEMENT PRESTATAIRE

À compléter par le candidat

A - PRÉSENTATION

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration :

Statut juridique : _____

Lieu de résidence administrative : _____

N° d'identification RIDET/PATENTE : _____ N° d'identification CAFAT : _____

N° inscription à l'ordre des médecins et à la spécialité : _____

N° enregistrement au fichier ADELI (pour les professionnels de santé) : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ - Courriel : _____

Je souhaite effectuer ces prestations sous forme individuelle,

Je souhaite effectuer ces prestations dans le cadre d'une SELARL :.....

B – REMPLACEMENTS

Je dispose en interne des compétences et moyens nécessaires à l'exécution de l'opération et je n'envisage pas de faire appel à un remplaçant.

C – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT ()**

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir sur demande les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations (notamment attestations CAFAT, attestation fiscale, et attestation d'inscription à l'ordre le cas échéant).

D – PIÈCES A FOURNIR

- Copie du ou des diplômes
- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : ridet@isee.nc et tél. N° 24 92 37,
- RIB ou RIP,
- Une copie de sa pièce d'identité.



E – SIGNATURE DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du
signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

(**) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque 1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

CAHIER DES CHARGES

1. OBJET.....	2
2. DOCUMENTS DE REFERENCE / ASSOCIES	2
3. ACTEURS CONCERNES.....	2
4. ABREVIATIONS	2
5. CONTEXTE	2
6. PROBLEMATIQUE ET ENJEUX.....	3
7. PUBLIC CIBLE.....	5
8. OBJECTIFS ET ELEMENTS ATTENDUS	5
9. ORGANISATION GENERALE	5
a. Déroulement de l'étude	Erreur ! Signet non défini.
b. Echanges et communication.....	5
c. Recommandations	6
d. Rendus.....	6
10. FINANCEMENT	7
11. RETROPLANNING :	7

1. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser les attendus portant sur une étude qualitative visant à comprendre les changements de comportements favorables à la santé des patients diabétiques ayant bénéficié d'un stage d'éducation thérapeutique.

Le but de cette étude qualitative est de pouvoir améliorer les pratiques au sein du Centre d'éducation thérapeutique de l'ASSNC au bénéfice des patients diabétiques le fréquentant.

Tout autre apport possible de connaissance par le biais de cette étude pourra être proposé par le prestataire.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE / ASSOCIES

ASSNC-DIA-DC-033 : Dossier de consultation pour la réalisation d'une étude sur les changements de comportements favorables à la santé des patients diabétiques ayant bénéficié d'un stage d'éducation thérapeutique.

3. ACTEURS CONCERNES

Toute personne ou société disposant des compétences et des ressources lui permettant de mettre en œuvre une étude pour le compte de l'ASSNC.

4. ABREVIATIONS

ASSNC	Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie
CE	Centre d'éducation
PD	Programme diabète

5. CONTEXTE

Depuis la Délibération n°490 du 11 aout 1994 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le diabète est un des thèmes prioritaires de santé publique.

La délibération n°114 du 24 mars 2016 relative au plan de santé calédonien « Do Kamo, Être épanoui ! » concernant l'organisation, la gouvernance, le pilotage et la régulation du système de protection sociale et de santé a posé les bases d'un renouveau en matière de santé publique et de protection sociale. L'axe 3 de ce plan place la promotion de la santé au cœur du dispositif.

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, établissement public administratif, a pour objet de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous. Elle met en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie. Ses missions visent à améliorer et à protéger la santé de tous les calédoniens. Elles s'articulent autour de trois axes majeurs : prévenir, comprendre et agir.

Depuis 2007, l'ASSNC s'est doté d'un Programme diabète dont la vocation est d'apporter une réponse adaptée à la spécificité et au caractère multidisciplinaire de la prise en charge de la maladie en déployant les moyens nécessaires à une prise en charge de proximité :

- Assurer un diagnostic et une prise en charge précoce, afin de diminuer les complications invalidantes ;
- Garantir à tous les diabétiques la qualité des soins ;
- Responsabiliser les diabétiques dans la gestion de leur maladie.

Ce programme, qui s'adresse aux calédoniens souffrant de diabète, comporte un déploiement d'une part sur le grand Nouméa (avec le centre d'éducation thérapeutique et le forfait de prise en charge du pied diabétique) et d'autre part dans l'intérieur et les îles (avec des vacations avancées de diététiciennes, de podologues et d'orthoptistes).

Au Centre d'éducation thérapeutique, des stages gratuits sont proposés visant un transfert des compétences des soignants vers les patients, les rendant acteurs de la maladie.

Des activités de groupe et des entretiens individuels, s'étendant sur 9 mois à 1 an, visent à renforcer les pratiques des patients et ancrer de nouvelles habitudes pour améliorer l'équilibre du diabète et limiter la dégradation de la qualité de vie.

Le programme diabète intervient dans la droite ligne du Programme de prévention primaire des pathologies de surcharge de l'ASSNC.

6. PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

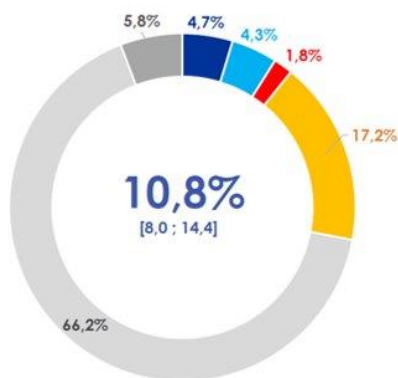
Diabète

Au 31/12/2021, le diabète est au premier rang des Longues Maladies, avec 13 949 calédoniens pris en charge par la CAFAT.

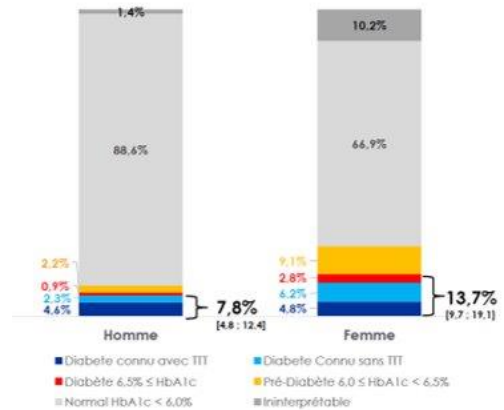
95% des cas souffrent de diabète de type 2.

Le diabète de type 2 est causé par l'hérédité (génétique) en présence d'une surcharge pondérale (surpoids - obésité).

En population, la prévalence est de 10,8% des adultes en 2022 (Baromètre santé adulte). La part des femmes est surreprésentée.

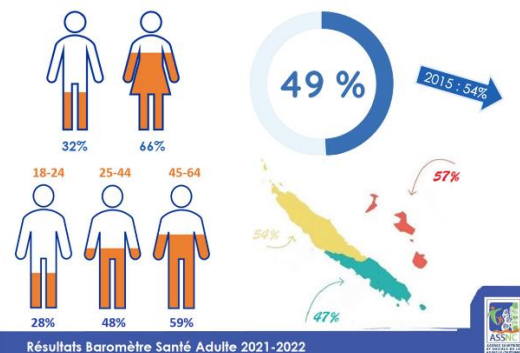
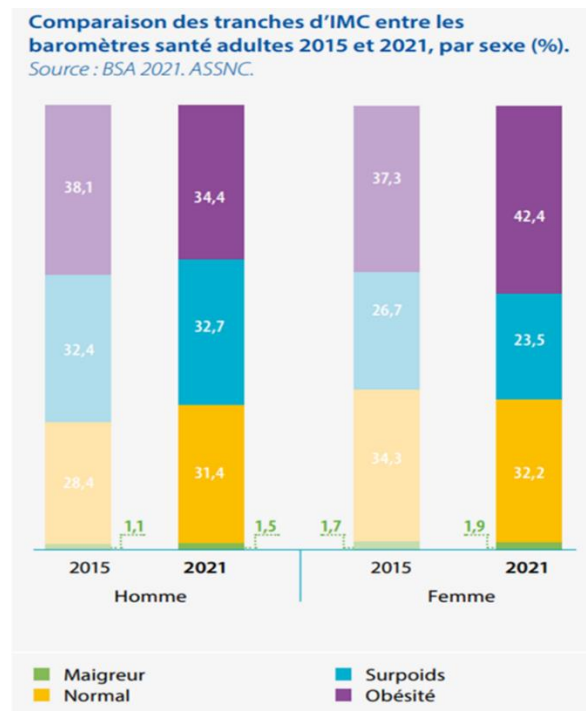


- Diabète connu sans TTT
- Diabète connu avec TTT
- Diabète 6.5 ≤ HbA1c
- Pré-Diabète 5,7% ≤ HbA1c < 6,5%
- Normal HbA1c < 6,0%
- Ininterprétable



Surpoids, obésité

La surcharge pondérale est un problème majeur de santé publique en Nouvelle-Calédonie. La prévalence de l'excès de poids est de 2/3 dans la population adulte. Celle de l'obésité abdominale de 50%.



Maladies chroniques

Au 31 décembre 2021, on dénombrait près de 50 000 personnes prises en charge au titre de la longue maladie, ce poste atteignant à lui seul, plus de la moitié des dépenses totales du RUAMM (Source : données CAFAT 2021).

Les maladies cardio-vasculaires, tous sexes et âges confondus, sont la deuxième cause de décès (22,6%) après les cancers (32%).

7. PUBLIC CIBLE

Le Centre d'éducation s'adresse aux patients adultes du grand Nouméa souffrant de diabète, de prédiabète, de diabète gestationnel et en obésité.

Le public cible de l'étude sera la population des patients souffrant de diabète adressés par leur médecin référent pour bénéficier d'un stage d'éducation thérapeutique.

Les médecins prescripteurs du stage comme les membres de l'équipes pluridisciplinaire du Centre d'éducation seront interrogés.

8. OBJECTIFS ET ELEMENTS ATTENDUS

L'objectif de cette étude est d'identifier les déterminants et les leviers qui permettent la modification des comportements de santé du public cible, ainsi que les freins.

Le prestataire devra mener une étude afin de mieux comprendre les déterminants et leviers qui conduisent les diabétiques ayant bénéficié d'un stage à modifier favorablement leurs comportements de santé dans le temps.

Le travail réalisé devra fournir des pistes d'aide à la définition de modifications permettant d'améliorer les pratiques au Centre d'éducation thérapeutique de l'ASSNC.

9. ORGANISATION GENERALE

a. Echanges et communication

Le prestataire sera en étroite collaboration avec le responsable du programme diabète de l'ASSNC qui sera désigné en tant que "pilote" de cette étude. Le prestataire désignera pour se faire un responsable de projet qui le représentera tout au long de l'étude. Celui-ci sera chargé de participer aux réunions de travail et de coordination auxquels le conviera le pilote.

Le pilote devra être informé de l'avancement de l'étude par courrier électronique ou via une plateforme collaborative au moins une fois chaque semaine. Ce courriel synthétisera les points sur lesquels l'étude a progressé mais également tous les points bloquants.

Par ailleurs, le planning prévisionnel sera fourni par le prestataire en début de la prestation et devra être mis à jour autant que nécessaire et transmis au pilote.

Trois types de réunions au minimum sont à prévoir dont :

1. Réunions de lancement :

- Réunion de lancement de l'étude et de validation de la démarche : cette première rencontre du prestataire retenu permettra de s'accorder sur le contenu et les objectifs de l'étude.
- Une réunion de présentation de la méthodologie envisagée par le prestataire auprès de la direction de l'ASSNC sera réalisée dans un délai d'un mois après la signature de la convention.
- Une réunion de présentation de la méthodologie envisagée par le prestataire et validée par l'ASSNC sera organisée avec les partenaires du Centre d'éducation.

2. Réunions intermédiaires :

Lors de ces réunions, des points d'étapes avec rendus provisoires seront présentés à l'ASSNC pour validation.

3. Réunion de restitution :

A l'issue de l'étude, une présentation des résultats sera organisée en présence des partenaires du Centre d'éducation et de la direction de l'ASSNC.

b. Recommandations

Dans cette démarche qualitative, il est primordial de prendre en compte :

- Les valeurs identitaires et les diversités culturelles du territoire ;
- Les réalités géographiques et environnementales des populations.

Sur le plan général, plusieurs éléments organisationnels sont nécessaires :

- Respecter les protocoles institutionnels ;
- Assurer une information transparente bien maîtrisée auprès des partenaires et en adéquation avec les attendus de l'ASSNC ;
- Respecter la réglementation générale de la protection des données.

c. Rendus

Chaque point entre le pilote et le prestataire devra faire l'objet d'un document de synthèse rédigé par le prestataire, au format Word. Lesdits documents serviront de base de travail et permettront d'alimenter la rédaction du rapport final.

Les comptes rendus de chaque réunion seront rédigés par le prestataire, puis validés par le pilote. Ils seront transmis par voie numérique.

Le rendu final sera réalisé dans un langage non technique, accompagné de la mise à jour en cas de besoin de la liste des sigles et du lexique clair pour un public non averti. Ainsi chaque acronyme sera explicité au moins une fois dans le document à la première utilisation.

Le rendu sera concis avec une mise en forme claire et esthétique et s'attachera à mettre en exergue les points clés et les recommandations à la suite de l'analyse des résultats. Seront attendus un rapport final et une note de synthèse.

Pour la restitution, le prestataire établira un diaporama synthétique validé en amont par le pilote.

10. FINANCEMENT

L'ASSNC, en fonction de ses crédits disponibles, financera le budget de l'étude selon la qualité des offres qui lui seront proposées et à hauteur de 2 000 000F francs CFP TTC maximum.

Un phasage devra être proposé afin d'échelonner le financement. A chaque phase doit correspondre un livrable.

11. RETROPLANNING :

La durée de l'étude est de 3 mois suivant ce calendrier indicatif :

- **21/08/2023** : Mise en ligne de l'appel à projet par l'ASSNC ; Publication dans La voix du Caillou et sur le site www.santepourtous.nc ;
- **01/09/2023 à 16h** : Date limite pour la réception des dossiers de candidatures par l'ASSNC ;
- **04/09/2023** : Tenue du jury de dépouillement de l'appel d'offre, sélection du prestataire ;
- **05/09/2023** : Réunion de lancement ;
- **15/12/2023** : Rendu final.